



**Législature : 2011 – 2016**

**Année : 2015**

**Séance : 1**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL  
DU  
LUNDI 2 FEVRIER 2015**

1.	<b>Appel et approbation de l'ordre du jour.....</b>	3
2.	<b>Assermentation de deux nouveaux conseillers.....</b>	4
3.	<b>Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014.....</b>	4
4.	<b>Courrier.....</b>	5
5.	<b>Communications du Bureau.....</b>	5
6.	<b>Préavis 02/2015 : Demande de crédit pour la transformation de l'Ancien collège en unité d'accueil de la petite enfance et salles à usages divers.....</b>	5
7.	<b>Préavis 01/2015 : Demande de crédit pour la transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire.....</b>	9
8.	<b>Communications de la municipalité.....</b>	11
8.1	<b>Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....</b>	11
8.1.1	ASIJ.....	11
8.1.2	Aménagement du territoire.....	11
8.2	<b>Informations données par M. Gilbert Regamey.....</b>	11
8.2.1	Déchetterie.....	11
8.2.2	Route du Grenet.....	11
8.2.3	Voirie.....	12
9.	<b>Divers et propositions individuelles.....</b>	12

## Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant tout spécialement notre nouvelle syndique Mme Chantal Weidmann Yenny, MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse.

## 1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Moira Simanis

Sont excusés: M. Pascal Beaujouan  
M. Jean Berthoud  
Mme Jasmine Cordey  
M. Patrick Cosandey  
M. Yves Devaud  
M. Stefan Giardiello  
M. Philippe Matter  
M. Daniel Moret  
M. Denis Pittet  
M. Georges Ruch  
Mme Berthe Vaney

Sont absents : M. Yves Beutler  
M. Ralph Brühlmann

Sont présents : 47 conseillères et conseillers

### Hommage

Depuis la dernière séance, notre huissier M. Christian Feusi a été endeuillé par la mort de sa maman. Afin de lui rendre hommage, Mme la présidente invite l'assemblée à se lever pour un instant de recueillement.

### 1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 19 décembre 2014, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentation de deux nouveaux conseillers.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014.
4. Courrier.
5. Communications du Bureau.
6. Préavis 02/2015 : Demande de crédit pour la transformation de l'Ancien collège en unité d'accueil de la petite enfance et salles à usages divers.
7. Préavis 01/2015 : Demande de crédit pour la transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire.
8. Communications de la Municipalité.
9. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## **2. Assermentation de deux nouveaux conseillers**

MM. les conseillers Daniel Métraux et Louis Pipoz ayant été élu à la Municipalité, il est nécessaire de les remplacer au Conseil.

Par conséquent, le Bureau a fait appel aux suppléants suivants, soit M. Daniel Guggisberg et M. Viesturs Simanis, qui ont accepté le mandat de conseiller.

Mme la présidente appelle donc MM. Guggisberg et Simanis à se présenter devant l'assemblée afin de prêter serment. Après lecture du serment légal, elle procède à leur assermentation.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2014**

La discussion concernant le PV est ouverte.

M. Perreten intervient au sujet de son intervention relatée en page 11, 4<sup>ème</sup> paragraphe. Les représentants du Conseil pour l'ASIJ devront défendre les intérêts du Conseil à la place de leurs intérêts.

M. Weier relève que le total du vote de l'amendement à la page 11 ne correspond pas au total des conseillers présents.

Mme la présidente explique qu'il y a malheureusement des conseillers qui ne votent pas et qu'il est difficile de savoir lesquels.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté avec une abstention.

Mme la présidente remercie la secrétaire pour la rédaction du PV.

#### **4. Courrier**

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de la municipalité du 4 décembre invitant à convoquer le Conseil de ce soir.
- Courriel de Mme Frédérique Charrière Theytaz, datée du 4 décembre, annonçant son désistement à la charge de conseillère communale.
- Lettre de M. Viesturs Simanis, datée du 12 janvier, annonçant son acceptation du mandat de conseiller communal.
- Lettre de M. Daniel Guggisberg, datée du 16 janvier, annonçant son acceptation du mandat de conseiller communal.
- Lettre de la conseillère Patricia Crettaz, datée du 8 janvier, annonçant sa démission du Conseil ainsi que du Conseil de l'Association intercommunal Sécurité Lausanne Est.  
Un ou une remplaçant(e) pour représenter Savigny dans cette commission intercommunale sera élu lors de la prochaine séance de Conseil communal.

#### **5. Communications du Bureau**

Tous les conseillers ont été informés, par écrit, que la Municipalité n'aura pas de préavis à présenter pour la séance prévue le 30 mars. Par conséquent, cette séance est annulée. Le prochain Conseil aura lieu le lundi 29 juin.

#### **6. Préavis 02/2015 : Demande de crédit pour la transformation de l'Ancien collège en unité d'accueil de la petite enfance et salles à usages divers**

Le rapporteur de la commission, M. Gérard Lavanchy, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport.

Mme Mary-Lou Widmer, remplaçante du rapporteur de la Cofin, est également priée de venir lire les conclusions de la Commission des finances.

Mme la présidente remercie les commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Marc Cornut signale que c'est la deuxième fois que l'on fait de grandes dépenses pour ce bâtiment. La somme prévue de près de CHF 900'000 est importante et revient à 2 fois plus cher que le prix de construction en 1958. Lors de la première réfection, il y a déjà eu des discussions au sujet de l'isolation et les travaux ont été effectués. Il remercie la commission ad hoc pour ses questions pertinentes, mais il trouve que l'on aurait pu aller encore en peu plus loin. L'adaptation de 4 espaces différents d'accueil scolaire, plus les sociétés locales, avec possibilité totale d'accueil de 92 enfants, dont 48 qui vont d'un collège à l'autre et 44 en âge préscolaire, plus 12 encadrants qui seront là si le plein de la nurserie se concrétise, cela fait beaucoup de monde. Les mamans devront poser leur voiture entre la Coop et la laiterie, il se demande comment elles vont faire. Actuellement, il y a rarement des places de parc libres à cet endroit, souvent les personnes attendent qu'une place se libère pour se garer, ou se mettent hors des zones prévues. Que va-t-il se passer lorsque les mamans arriveront, devront sortir la poussette, y mettre le bébé, et faire les 400 mètres à pied pour accéder à la garderie ? Les 44 n'arriveront certainement pas toutes en même temps, mais on peut quand même s'imaginer ce que cela va donner. Alors, soit on fait quelque chose de bien, CHF 900'000 on peut mettre, en pensant aux mamans, ou on ne fait rien du tout. Il ne votera pas le préavis s'il est laissé tel quel. Il propose un amendement :

Amendement Marc Cornut lié au préavis no 2

Construction d'une route de service, de l'ancien central téléphonique au pavillon scolaire.

Cette route à sens unique permettrait aux mamans de déposer leurs enfants à proximité de l'Ancien collège et descendre par le chemin du Vieux Collège pour rejoindre le village. Bien sûr que cela va coûter quelque chose, mais il ne voit ce qui pourrait empêcher cet investissement. On pourrait également utiliser le même chantier pour poser les conduites de gaz, ce qui éviterait de faire des travaux sur la rampe du collège.

Mme la syndique a compris que M. Marc Cornut n'était pas contre le préavis mais qu'il souhaitait l'améliorer. L'article constitutionnel 63a stipule que les communes sont obligées de mettre des structures d'accueil en place. Dans le cadre d'un préavis, on ne peut pas toujours répondre à toutes les questions en même temps. L'objet répond par rapport aux préoccupations des structures d'accueil. La municipalité préfère répondre dans un deuxième temps concernant les infrastructures routières autour de l'Ancien collège. Ces questions pourront être débattues lors d'une table ouverte, dont la date sera fixée tout prochainement. C'est vrai qu'il y a des solutions et des possibilités, telles que la pose de la conduite de gaz, mais cela ne fait pas partie de l'objet de ce soir. Comme les délais pour la

transformation de l'Ancien collège sont très courts, il est difficile de tout faire en même temps.

M. Peissard a lu que le réfectoire de 104 m<sup>2</sup> est compris dans les surfaces à usage communal, et il aimerait savoir pourquoi cette surface n'est pas comprise dans APERO. De plus, la Cofin mentionne un loyer demandé à APERO de CHF 180.00 à CHF 200.00/m<sup>2</sup>. D'où provient la différence par rapport au loyer demandé à l'ASIJ de CHF 125.00/m<sup>2</sup> ?

Mme la syndique répond qu'au niveau légal le réfectoire n'est pas compris dans la structure d'accueil. C'est pour cela que ce montant n'est pas comptabilisé dans le loyer qui sera proposé au réseau APERO. Selon les informations reçues récemment, la plate-forme entre l'Etat et les communes est relancée pour la mise en application de l'art. 63a sur l'école à journée continue. Les communes sont responsables de l'organisation de l'accueil parascolaire, par contre l'Etat officie comme organe de contrôle et délivre les autorisations.

Il y a également eu des discussions au niveau de l'âge des enfants. Les 1 à 4 HarmoS auront toujours le même cadre qu'actuellement, par contre les 5-6 et 7-8 devront intégrer le réfectoire. A l'heure actuelle, ces enfants ne sont pas encore intégrés, mais le seront peut-être à terme dans le réseau APERO.

En ce qui concerne le prix du loyer, le principe a été le même comme pour le calcul du Complexe scolaire, sauf que les charges n'avaient pas été prises en compte.

M. Braguglia aimerait savoir si des études démographiques ont été faites pour arriver à calculer le nombre d'enfants et leur répartition dans les différentes tranches d'âge.

Mme la syndique répond que le nombre d'enfants dépend du cadre de référence. Au niveau de l'encadrement, une éducatrice sera engagée pour trois enfants. Il y a déjà l'expérience au niveau de l'accueil parascolaire depuis deux ans, particulièrement pour les enfants scolarisés sur le site. Par contre, au niveau préscolaire, on est dans une phase d'essai. Si la demande est là, les parents des enfants non scolarisés doivent pouvoir bénéficier de l'ensemble du réseau et ils amèneront leurs enfants certainement en voiture. Pour les enfants du parascolaire, les éducatrices iront les chercher à la sortie des classes pour les amener à l'Ancien collège, ce qui diminue la fréquence des voitures.

Mme Félix demande comment la population sera informée de cette nouvelle structure d'accueil ?

Pour le moment, la municipalité n'a pas encore voulu informer la population, car le projet devait d'abord être validé par le Conseil. Comme l'occupation des salles de classe et les transports scolaires ne sont pas encore définis, il est de toute façon difficile de diffuser l'information trop vite. Il y a déjà beaucoup d'inscriptions pour le parascolaire. L'information sera donnée par le biais du réseau APERO.

M. Perreten est ravi du préavis car enfin Savigny pourra répondre aux besoins de la population. Il est impensable de risquer le refus de ce préavis uniquement par l'adjonction d'un amendement au sujet de la construction d'une route complémentaire, sans indication de prix, comme proposé par M. Marc Cornut. La municipalité a répondu aux deux commissions que c'était un élément fondamental de ses soucis qui allait être traité dans un second temps. Il invite le Conseil à refuser cet amendement, car dans ce préavis on vote un crédit.

M. Marc Cornut remercie Mme la syndique pour ses informations. Il est très sceptique au sujet du Plan directeur communal, on ne sait pas s'il va sortir cette année ou dans deux ans. Il n'y a aucune assurance qu'une route ou un chemin de servitude soit créé là-bas. Bien entendu qu'il faut calculer un prix, ce qui va engendrer un préavis, de même pour l'amenée du gaz. Il tient à ce que son amendement fasse partie du préavis 02, même s'il n'est pas pris en compte. Il est bien conscient qu'il y aura suffisamment de travaux à faire si l'on veut être prêt pour cet automne, mais il veut avoir l'assurance que cette route se fasse.

M. Perreten suggère à M. Marc Cornut de transformer son amendement en vœu, puisque de toute façon cet élément sera traité lors d'un prochain préavis.

M. Marc Cornut adhère à cette proposition et transforme son amendement en vœu, approuvé par les applaudissements des conseillers.

La parole n'est plus demandée. Mme la présidente clôt la discussion et passe au vote.

### **Vote préavis 02/2015**

Accepté avec 3 abstentions, et beaucoup d'applaudissements.

## **7. Préavis 01/2015 : Demande de crédit pour la transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire**

La rapporteuse de la commission, Mme Posse, est priée de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport.

Mme Mary-Lou Widmer, remplaçante du rapporteur de la Cofin, est également priée de venir lire les conclusions de la Commission des finances.

Mme la présidente remercie les commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Stehlin est d'accord pour la transformation de ces classes. Il trouve dommage que la municipalité ait mentionné au point 2.2. l'enclassement des élèves sur les sites de Savigny et Forel. Lors de la rédaction du préavis, l'enclassement, qui est du ressort de la direction des écoles, n'était pas encore définitif.

Mme la syndique répond qu'il est vrai que la commune doit mettre les locaux à disposition et que la direction des écoles s'occupe de la répartition des classes et des élèves. Il est prévu maintenant que les 1P-4P seront sur les sites de Savigny et Forel, Forel aura en plus les 5P et 6P, alors que Savigny accueillera les 7P et 8P. Cet élément ne fait pas partie du préavis lui-même.

M. Peissard demande s'il y a un manque de classes à Savigny ou un effectif insuffisant puisque des élèves primaires devront aller en classe à Forel.

Mme la syndique répond qu'il n'y a pas l'effectif nécessaire pour faire les 1P-8P sur les deux sites.

M. Simanis explique que le plan d'études impose l'utilisation des ordinateurs à tous les niveaux de scolarisation. Il aimerait savoir si les locaux à transformer sont déjà équipés avec un accès internet rapide et sinon est-ce que l'argent requis inclut l'installation de l'accès à internet.

Mme la syndique répond qu'actuellement il y a une salle informatique. A l'avenir, les élèves, surtout les 5P-8P, vont plus travailler avec des ordinateurs portables, lesquels sont financés par l'Etat. La répartition des frais liés à l'informatique entre l'Etat et les communes se répartit comme suit : tout ce qui est dans les murs est payé par la commune, et dès que cela sort de la prise, c'est l'Etat qui prend en

charge. Le Wifi est installé, mais on ne sait pas encore si ça sera suffisant si tous les élèves sont sur les tablettes ou ordinateurs en même temps.

M. Stehlin s'adresse aux représentants de l'ASIJ et rappelle qu'il est important de défendre les intérêts du village, puisque le territoire va de La Claie-aux-Moines presque jusqu'à Moudon.

M. Cusin comprend que la commune paie l'entier des factures des rénovations et transformations des bâtiments, sans subvention, puis ces locaux sont loués à l'ASIJ et l'argent revient à la commune par ce biais.

Mme la syndique explique que depuis 2003, entrée en vigueur de EtaCom, les communes gèrent l'ensemble des bâtiments scolaires, tandis que l'Etat gère les enseignants, la direction, le matériel. Dans le cadre de l'ASIJ, Savigny et Forel ont souhaité rester propriétaires de leurs locaux. Par contre, le collège de Raffort appartient à l'ASIJ.

M. Jaques intervient au sujet de l'amortissement prévu sur 15 ans à la place de 30 ans.

Mme la syndique explique que la municipalité a mis en place un crédit-cadre dans lequel l'amortissement est prévu sur 15 ans, car les travaux sont plus proches d'un entretien que d'une construction.

M. Kay remarque que des bâtiments appartiennent à l'ASIJ et d'autres aux communes. Qui en finalité décide de ce choix ?

Mme la syndique explique que ces questions avaient été débattues lors de l'adoption des statuts de l'ASIJ par le Conseil. Historiquement, le collège du Raffort appartenait déjà à l'ancienne association. Il y a encore d'autres classes qui appartiennent à différentes communes.

La parole n'est plus demandée. Mme la présidente clôt la discussion et passe au vote.

**Vote préavis 01/2015**

Accepté avec 3 abstentions.

## 8. Communications de la Municipalité

### 8.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme la syndique remercie l'assemblée pour l'adoption des préavis.

#### 8.1.1 ASIJ

Lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASIJ qui a eu lieu le 3 décembre les préavis suivants ont été adoptés :

Préavis 12/2014 : Demande de crédit de CHF 165'000 pour la rénovation de deux classes au Collège du Raffort à Mézieres ;

Préavis 13/2014 : Demande de crédit de CHF 60'000 pour la transformation d'une salle de classe spéciale en laboratoire de sciences au Collège du Raffort à Mézieres ;

Préavis 14/2014 : Demande de crédit de CHF 80'000 pour la réalisation d'infrastructures et de fondations destinées à l'installation de huit classes provisoires au Collège du Raffort à Mézieres ;

Préavis 15/2014 : Budget 2015. Le montant total du budget s'élève à CHF 5'825'764.95, dont la répartition pour Savigny se monte à CHF 1'443'866. Dans les comptes 2013, le budget se montait à CHF 5'762'474.77, avec une répartition de CHF 1'550'000 pour Savigny. La répartition 2015 pour Savigny est légèrement inférieure car il y a quelques habitants en moins.

#### 8.1.2 Aménagement du territoire

Dans le préavis concernant la demande d'un crédit d'étude pour la révision partielle du Plan directeur communal, il était mentionné une séance participative sous la forme d'une table ronde. Afin de rassurer M. Marc Cornut, lors de cette séance, on pourra débattre de la mobilité, du logement, ainsi que de l'urbanisme. Cette table ronde aura lieu le samedi 2 mai, toute la matinée, dans la salle du Conseil communal. Une invitation officielle parviendra aux conseillers dans le courant du mois d'avril.

### 8.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

#### 8.2.1 Déchetterie

Malgré les promesses lors de la dernière séance, les comptes ne sont pas encore bouclés. Il peut rassurer les conseillers, il n'y aura pas de mauvaises surprises.

#### 8.2.2 Route du Grenet

La route du Grenet est à nouveau fermée, mais en raison des mauvaises conditions météo, les travaux n'ont pas pu reprendre.

### 8.2.3 Voirie

Il tient à remercier toute l'équipe du Service de la voirie, ainsi que toutes les personnes qui oeuvrent à la rude tâche pour déblayer la neige.

Mme la présidente remercie les élus de l'exécutif pour leurs propos de ce soir. Sachant que ça met du temps pour que les nouveaux membres de ce collège intègrent leurs fonctions à part entière, elle leur souhaite un démarrage rapide, efficace et vivifiant. A cette nouvelle équipe in corpore, elle souhaite aussi plein de motivation, collégialité et succès dans les multiples défis à venir.

## 9. Divers et propositions individuelles

M. Borloz estime que suite à l'adoption du préavis no 2, tout peut changer à Savigny. Il demande alors s'il n'est pas possible d'envoyer dorénavant tous les documents par courrier électronique, que ce soit les préavis, procès-verbaux ou tout autre papier. C'est possible pour l'ASIJ, alors pourquoi pas pour le Conseil ?

Mme la présidente promet d'en discuter lors de la prochaine séance de Bureau.

Mme la syndique ajoute que la municipalité répondra lors du prochain Conseil.

M. Braguglia intervient au sujet de la décision de la Banque Nationale d'éliminer le taux plancher de l'Euro et aimerait savoir si la commune a des avoirs libellés en euros. Comme les taux d'intérêts baissent, y a-t-il une stratégie de la commune pour pallier ce manque, éventuellement en achetant des bons de gouvernement ou autre solution.

M. Pipoz explique qu'à sa connaissance, la commune ne dispose pas d'assez de fonds pour être pénalisée d'intérêts négatifs. Lorsqu'il faudra emprunter de l'argent, la commune en bénéficiera puisque les taux sont très compétitifs. La commune ne dispose pas d'avoirs en euros.

M. Ballif s'interroge sur l'usage futur des locaux qui vont se libérer. Il pense aux sociétés locales dans le cadre de l'Ancien collège ou du collège du Jorat qui ne sera plus utilisé comme cantine. Va-t-on en parler dans le cadre de l'urbanisme ou est-ce que ce sera séparé en centrant l'urbanisme au centre du village d'un côté et un côté

périphérique à Mollie-Margot et à la Goille. Que deviendra l'actuelle garderie qui se trouve dans l'ancien central ?

Mme la syndique explique que M. Métraux, responsable des sociétés locales, va rencontrer le président de l'Union des sociétés locales pour discuter des futures occupations. La municipalité a déjà quelques idées, mais elle ne voulait pas entreprendre des démarches avant que le préavis soit accepté.

Mme Schellenbaum Sprenger aimerait savoir si la commune envisage la possibilité de disposer de cartes journalières CFF, comme cela se fait dans beaucoup de communes.

Mme la syndique répond qu'elle a déjà été approchée à ce sujet-là et qu'elle va y réfléchir positivement.

M. Marc Cornut a pu profiter des cartes journalières CFF l'année passée par le biais des communes d'Oron ou d'Epalinges. Elles sont vendues toutefois CHF 10.00 de plus pour les non-habitants de leurs communes.

Comme ancien pompier, il signale que ces jours les bornes hydrantes sont de plus en plus couvertes de neige et bientôt invisibles. Avant, les pompiers devaient se charger de les dégager, qui s'en occupe maintenant ?

Il a également entendu que la construction du nouveau collège à Carrouge avait du retard, par manque d'autorisation du Service de l'aménagement du territoire. Est-ce que cela nous concerne également ?

A partir de cet automne commencent les élections cantonales ou fédérales, et dès le printemps les élections communales. Il a lu un article concernant la nouvelle loi sur les proportionnelles qui relate une possibilité de faire une liste d'entente, à condition que tout le monde soit d'accord. Ce serait un sujet à réfléchir de faire une telle liste pour Savigny. L'avantage est que cela coûterait nettement moins cher que d'avoir plusieurs listes distinctes. Il serait important d'organiser une séance d'information.

Mme la syndique répond au sujet du collège à Carrouge. Lors de la procédure de plan partiel d'affectation, il fallait valider cette nouvelle zone à bâtir par le déclassement d'une autre zone à bâtir. Cette nouvelle ordonnance sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur en mai 2014, a surpris pas mal de

monde. Ce déclassement est obligatoire, sauf pour les objets d'exception comme les gymnases, les constructions pour les hôpitaux ou pour les prisons. Par contre, les constructions communales comme les écoles ne font pas partie des exceptions. Mme la conseillère d'Etat De Quattro se rend régulièrement à Berne pour essayer de convaincre la conseillère fédérale Leuthard d'assouplir cet élément. Il y a plusieurs configurations dans le canton de Vaud où il faut faire des constructions scolaires. C'est un peu contradictoire, car il faut mettre en place la loi sur l'enseignement obligatoire, par contre il y a l'interdiction de construire les collèges qu'il faut. Le collège de Grandson était dans le même cas de figure que celui de Carrouge. Finalement Mme De Quattro a décidé de valider le plan d'affectation et la Confédération n'y a pas fait opposition. Cela donne de l'espoir pour Carrouge, car le site est déjà assez avancé, mais il est impossible de donner un délai.

M. Ochs répond au sujet des bornes hydrantes, mais il n'a pas une réponse claire à donner aujourd'hui, il doit d'abord se renseigner. Il y a effectivement des changements des tâches au niveau du Service des eaux et des pompiers. Pour exemple, la purge des bornes hydrantes était faite auparavant par les pompiers et maintenant c'est le Service des eaux qui s'en occupe. Les pompiers disposent d'un plan et savent localiser les bornes hydrantes. Pour prévenir la manière de trouver ces bornes, qui sont des fois dans des champs, elles vont toutes être relevées au niveau d'un positionnement GPS.

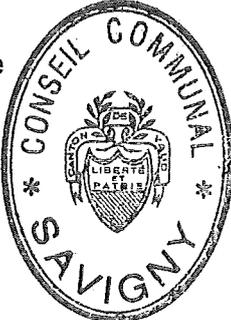
Mme la syndique indique qu'une séance information pour les élections communales sera organisée cet automne, par contre la municipalité ne peut se prononcer pour le genre de liste.

Mme Ballif intervient au sujet des futures élections communales proportionnelles et admet qu'une séance information est capitale. Elle précise toutefois en tant que représentante d'un groupe politique, si le souhait d'une liste d'entente communale se fait par certains, cela reste un souhait, ni le Conseil communal ni la municipalité n'a l'autorité pour imposer une telle liste. Ces choix se font dans les comités des groupes politiques respectifs et les décisions sont validées dans les assemblées générales.

Mme la présidente rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu une invitation pour participer à la présentation du nouveau centre sportif de Malley les 10 ou 12 février 2015. Elle encourage les conseillers à y participer car Savigny sera directement concerné par ce projet.

La parole n'est plus demandée. Mme la présidente clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 21h.30.

La présidente		La secrétaire
		
M. Simanis		A.M. Guignard